

## LE CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME SE RÉJOUIT DU RETRAIT DU TICKET MODÉRATEUR

**Québec, le 23 septembre 2010** — La présidente du Conseil du statut de la femme, M<sup>me</sup> Christiane Pelchat, se réjouit de l'annonce du ministre des Finances d'abandonner l'idée d'un ticket modérateur pour financer les soins de santé. Le Conseil avait lui-même signifié son désaccord à cette taxe, discriminatoire envers les femmes, puisque ces dernières sont plus nombreuses à recourir au système de santé, et plus souvent, en raison de leur spécificité biologique.

Par contre, le Conseil souhaite que la nouvelle contribution santé soit modulée selon les revenus pour tenir compte de la capacité de payer des femmes et des hommes du Québec.

Présentement, en exigeant la même somme de toutes et tous, cela en fait un impôt régressif, contraire aux valeurs de juste répartition de la richesse conformément à l'objectif d'équité fiscale du Québec.

Le Conseil du statut de la femme a pour mission de conseiller le gouvernement et d'informer la population sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes.

-30-

Pour information : Béatrice Farand  
Attachée de presse  
Conseil du statut de la femme  
Téléphone : 418 643-4326, poste 245